

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Vacances. — Dans nos Maisons de Repos. — La Loi de Finances du 31 Mai 1933 : T. S. F. ; Révision des Pensions. — Informations : La vérité sur le Budget des Pensions de Guerre. — La Presse Combattante Etrangère. — "Guardatte", roman, par Jean Nicolaï. — Légion d'honneur. — Dans nos Commissions. — Pour tenir l'Annuaire à jour. — Nos Délégations.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 Avril 1933. — Procès-verbal de la réunion de la Départementale des Alpes-Maritimes, le 9 Mars 1933. — Avis divers. — Listes de donateurs. — Aux Aveugles de Guerre de Lyon.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

83P  
606

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

---

COMITÉ DE PATRONAGE

---

† M. Eugène BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.  
M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil  
M. le colonel FABRY, ancien ministre.  
M. le général BALFOURIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK;  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

---

# VACANCES

---

Nos camarades sont instamment priés de n'adresser aux Bureaux de l'U. A. G. pendant le mois d'Août que des lettres ou demandes présentant un caractère de réelle urgence.

---

Les beaux jours dont nous venons d'être gratifiés pendant la période de Pentecôte nous font songer aux vacances prochaines. Francville, encore plus demandé que de coutume si c'est possible, est prêt à accueillir nos camarades, leurs femmes et leurs enfants; Sainte-Maxime, Malo-les-Bains, Lacanau et Vals verront également les Aveugles de guerre séjourner dans ces agréables stations.

Pour la première fois cette année, l'Union envoie nos camarades à Vichy et nous espérons que cet essai sera satisfaisant. Ainsi, notre grande famille se réunira à nouveau et des liens d'amitié s'établiront entre ceux qui ne se connaissent pas encore.

Les enfants des Aveugles de guerre se feront des amis et c'est surtout sur eux que nous comptons pour conserver dans le Pays la place due à ceux qui ont payé de leur sacrifice la liberté et la joie de vivre dont jouit la génération nouvelle.

De tous côtés, le monde ancien combattant se tourne vers les jeunes pour leur demander de comprendre quelle fut la vie de la génération du feu et leur demander de garder aussi intacts que possible le respect et la considération auxquels ils ont droit.

Plus que tous les autres, les enfants des grands mutilés qui ont quotidiennement sous les yeux l'image des épreuves subies de 1914 à 1918, doivent empêcher que sombre dans l'oubli le souvenir de la guerre et créer au contraire autour de ceux qui en sont revenus mutilés une affectueuse atmosphère de sympathie.

C'est là la tâche des jeunes, nous aurons l'occasion de reparler

de ce qu'ils peuvent faire pour nous et en attendant nous souhaitons aux enfants des Aveugles de guerre de passer de bonnes vacances dans les Maisons de l'U. A. G.

H. A.



### Dans nos Maisons de Repos

Nous publions ci-après la liste des camarades qui séjourneront cette année dans nos maisons de repos, avec indication de la Villa qu'ils occuperont.

Au cas où nos camarades désireraient correspondre entre eux, ils trouveront leurs adresses respectives dans notre Annuaire (changements d'adresse parus dans nos Bulletins précédents).

#### FRANCEVILLE-PLAGE (Calvados)

##### MOIS DE JUIN

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1	1	1	1
2 Emo.	2 Emo.	2	2 Gousse.
3	3	3	3
4 Léger (A.).	4 Léger (A.).	4	4
5	5 Bailly.	5	5
6	6	6	6 Laurent

PAVILLON D		PAVILLON A	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1	1 Bonneau.	1	1
2	2	2	2
3	3 Seguy.	3	3
4	4 Benoît.	4	4
5 Cariou.	5	5	5 Malingre.
6	6		

##### MOIS DE JUILLET

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Saint-Marty.	1 Saint-Marty.	1 Etienne.	1 Etienne.
2 Dietz.	2 Dietz.	2 Goussé.	2 Huet.
3 Calmes.	3 Calmes.	3 Gautier René.	3 Gautier René.
4 Léger.	4 Léger.	4 Malgat.	4 Delafosse.
5 Bailly.	5 Millet.	5 Desbancs.	5 Desbancs.
6 Carudel.	6 Carudel.	6 Laurent.	6 Malgat.

PAVILLON D		PAVILLON A	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Bonneau.	1 Le Barzic.	1 Voch.	1 Voch.
2 Le Callonnec.	2 Le Callonnec.	2 Gironnet.	2 Gironnet.
3 Cassar.	3 Cassar.	3 Giroir.	3 Prune.
4 Benoît.	4 Lefebvre.	4 Lainé.	4 Lainé.
5 Caron.	5 Caron.	5 Seguy.	5 Favier.
6 Millet.	6 Lartisien.		

##### MOIS D'AOUT

PAVILLON B		PAVILLON C	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Horlon.	1 Horlon.	1 Vaxelaire.	1 Vaxelaire.
2 Lesade.	2 Larue.	2 Huet.	2 Padois.
3 Durand.	3 Girardeau.	3 Drion.	3 Drion.
4 Delhomme.	4 Delhomme.	4 Baudoin.	4 Baudoin.
5 Schneider.	5 Schneider.	5 Fillion.	5 Fillion.
6 Bur.	6 Bur.	6 Malgat.	6 Duforest.

PAVILLON D		PAVILLON A	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Le Barzic.	1 Gautier R.	1 Gérard.	1 Lafay.
2 Martin Paul.	2 Eisèle.	2 Barrat.	2 Dupuy.
3 Aumont.	3 Thiberge.	3 Croisé.	3 Croisé.
4 Bouchepillon.	4 Bouchepillon.	4 Kolb.	4 Kolb.
5 Epstein.	5 Epstein.	5 Favier.	5 Lardans.
6 Lartisien.	6 Féret.		

MOIS DE SEPTEMBRE

PAVILLON B

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Falaise.	1
2 Tramoy.	2 Tramoy.
3 Martin.	3 Martin.
4 Leblond M.	4 Leblond M.
5 Le Guen.	5 Le Guen.
6 Courtas.	6 Courtas.

PAVILLON C

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Thuilliez.	1 Thuilliez.
2 Padois.	2
3 Joseph E.	3 Joseph E.
4 Delaunay.	4
5 Seceh.	5
6 Duforest.	6

PAVILLON D

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Médard.	1 Médard.
2 Eiselé.	2
3 Bois.	3 Bois.
4 Planquette.	4 Planquette.
5 Nicolai.	5 Nicolai.
6 Féret.	6

PAVILLON A

1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1 Berthet.	1 Berthet.
2 Larde.	2 Lardé.
3 Bonnichon.	3 Bonnichon.
4 Dufau.	4
5 Lardans	5

LACANAU-OCEAN (Gironde)

MOIS DE JUIN

Villa « Neptune »: Ducros. Villa « Madie »: Bertrand L.

MOIS DE JUILLET

Villa « Neptune »: Gamaud. Villa « Madie »: Bertrand L.

MOIS D'AOUT

Villa « Neptune »: Couteau. Villa « Madie »: Bentejac.

MOIS DE SEPTEMBRE

Villa « Neptune »: Meunier. Villa « Madie »: Herbet.

MALO-LES-BAINS (Nord)

DU 15 JUIN AU 15 JUILLET

Vendeville, chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur.  
Lequenne, chez M. Roussel, 28, avenue de la Mer.  
Vanderstrenem, chez Mme Vaesken, 103, rue des Poilus.

DU 16 JUILLET AU 15 AOUT

Guéry, chez Mme Blanckert, 115, rue Pasteur, (du 1<sup>er</sup> au 15 août).  
Warnet, chez Mme Blanckert, 11, rue Pasteur (du 16 au 31 juillet).  
Van Audenaerde, chez M. Roussel, 28, avenue de la Mer.  
Léger Jules, chez Mme Vaesken, 103, rue des Poilus.

DU 16 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Boé, chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur (du 16 au 31 août).  
Théret, chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur (du 1<sup>er</sup> au 15 sept.).  
Giroir, chez M. Roussel, 28, avenue de la Mer.  
Bréchon, chez Mme Vaesken, 103, rue des Poilus.

VALS-LES-BAINS (Ardèche)

DU 15 JUIN AU 8 JUILLET

Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (ch. 3 et 4), Delmas.  
Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (ch. 5 et 6), Favier.  
Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre).  
Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement (deux chambres), Billoud.

DU 9 JUILLET AU 31 JUILLET

Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (ch. 3 et 4), Feuillet.  
Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (ch. 5 et 6), Cluseleau.  
Villa « Bel Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre), Debooserie.  
Villa « Bel Air », 2<sup>e</sup> logement (deux chambres), Freixes.

DU 1<sup>er</sup> AOUT AU 23 AOUT

Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (ch. 3 et 4), Mulsant.  
Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (ch. 5 et 6), Michel Félix.  
Villa « Bel Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre), Audibert.  
Villa « Bel Air », 2<sup>e</sup> logement (deux chambres), Tihon.

DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement (ch. 3 et 4), Hugues.  
Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement (ch. 5 et 6), Benoît.  
Villa « Bel Air », 1<sup>er</sup> logement (une chambre), Bastion.  
Villa « Bel Air », 2<sup>e</sup> logement (deux chambres), Debatisse.

SAINTE-MAXIME-SUR-MER (Var), Villa *Le Manestou*

MOIS DE JUIN

1. Couesnon, rez-de-chaussée (15 juin).
4. Gatillon, 1<sup>er</sup> étage (une chambre), (8 juin).
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres).
3. — 1<sup>er</sup> étage (deux chambres).

MOIS DE JUILLET

1. Jannot, rez-de-chaussée (une chambre).
4. Boyenval, 1<sup>er</sup> étage (une chambre), 1<sup>er</sup> au 15 juillet.  
Auclair, 1<sup>er</sup> étage (une chambre), du 16 au 31 juillet.
2. Mauger, rez-de-chaussée (deux chambres).
3. Fraisse, 1<sup>er</sup> étage (deux chambres).

MOIS D'AOUT

1. Ducornet, rez-de-chaussée (une chambre).
4. Pardanaud, 1<sup>er</sup> étage (une chambre).
2. Peligry, rez-de-chaussée (deux chambres).
3. Gerbelli, 1<sup>er</sup> étage (deux chambres).

MOIS DE SEPTEMBRE

1. — Rez-de-chaussée (une chambre).
4. Letellier, 1<sup>er</sup> étage (une chambre), du 1<sup>er</sup> au 15 septembre.
2. Paradis, rez-de-chaussée (deux chambres).
3. Boudra, 1<sup>er</sup> étage (deux chambres).



## LA LOI DE FINANCES

### T. S. F.

La loi de finances qui, après les habituelles navettes, fut votée le 31 mai dernier, comprend quelques articles nous intéressant à différents points de vue :

1° L'article 111 prévoit l'exonération de la taxe sur les appareils de T. S. F. en faveur des aveugles et des mutilés à 100 0/0.

Par conséquent, à ce double titre, nous sommes exemptés du paiement de cette redevance et prions nos camarades de prendre bonne note de cette décision.

### Revision des Pensions

La grave question de la revision des pensions est prévue dans cette même loi par les articles 126 à 135 dont les conditions d'application seront déterminées par un règlement d'administration publique. Nous pensons préférable pour commenter utilement ces articles de loi d'attendre la parution du règlement d'administration publique qui nous donnera des renseignements pratiques sur les modalités d'application.

Nous nous tenons bien entendu à la disposition de nos camarades pour leur donner dès à présent toutes indications utiles que nous pourrions leur fournir.



### NOTES ET INFORMATIONS

## La vérité sur le Budget des Pensions d'Invalidité

Les chiffres les plus divers ayant été lancés par différentes personnalités : hommes politiques, financiers, commerçants, journalistes, la Confédération Nationale a tenu à connaître le chiffre exact des pensions des invalides blessés ou malades, bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, des veuves, des orphelins, des ascendants.

Ces renseignements ont été demandés à notre camarade Maupoil, député de Saône-et-Loire, président de la Commission des Pensions, qui les a demandés lui-même à M. Miellet, Ministre des Pensions.

Par lettre du 9 mars 1933, M. Miellet transmettait ces renseignements et il précisait dans sa lettre à M. Maupoil, Président de la Commission des Pensions de la Chambre, que l'état qu'il adressait était établi d'après la situation d'effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> octobre 1932, après accord avec l'Administration des Finances.

Il est bien entendu que le total de ces pensions concerne tous les bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, c'est-à-dire les pensionnés d'avant guerre, de la guerre 1914-18 et d'après 1918. Il n'est en effet pas fait de distinction entre l'une ou l'autre de ces catégories.

Que nos camarades conservent précieusement ce tableau. Il doit leur servir pour la propagande et pour démentir les chiffres les plus fantaisistes qui sont colportés sur « ce que coûtent les pensions ».

## INVALIDES

**Pension principale y compris le supplément temporaire de 140 %  
alloué par la loi de finances du 23 mars 1929**

CATÉGORIES	Nombre de bénéficiaires	Montant annuel de la pension	Dépenses 4 = 2 x 3
100 % + art. 10 et 12 de la loi du 31 mars 1919 .....	2.700	9.000	24.300.000
100 % + art. 10 de la loi du 31 mars 1919 .....	7.475	7.200	53.820.000
100 % + art. 12 de la loi du 31 mars 1919 .....	10.232	7.200	73.670.400
100 % .....	38.288	5.760	220.538.580
95 % .....	8.499	5.472	46.506.528
90 % .....	19.284	5.184	99.968.256
85 % .....	14.298	4.896	70.003.008
80 % .....	26.000	4.608	119.808.000
75 % .....	7.250	4.320	31.320.000
70 % .....	17.000	4.032	68.544.000
65 % .....	51.000	3.744	190.944.000
60 % .....	57.000	3.456	196.992.000
55 % .....	7.500	3.168	23.760.000
50 % .....	51.000	2.880	146.880.000
45 % .....	18.000	2.692	46.656.000
40 % .....	78.000	2.304	179.712.000
35 % .....	21.200	2.016	42.739.200
30 % .....	120.000	1.728	207.360.000
25 % .....	56.210	1.440	80.942.400
20 % .....	193.000	1.152	222.336.000
15 % .....	114.000	864	98.496.000
10 % .....	242.000	576	139.392.000
	<b>1.159.936</b>	<b>Total..</b>	<b>2.384.688.672</b>
Supplément pour pensions du grade : $2.384.688.672 \times 100 \times 0,03 =$ .....			29.808.608
Majoration pour enfant : 270 fr. (taux moyen) $\times 1.315.584 =$ .....			355.207.680
<b>Total.....</b>			<b>2.769.703.960</b>

### Allocations aux grands invalides

Nature de l'allocation	Nombre de bénéficiaires	Taux annuel de l'allocation et de la majoration supplémentaire	Dépenses
N° 1	14.298	700 (238)	13.411.524
N° 2	19.284	840 (252)	21.058.128
N° 3	8.499	1.120 (266)	11.779.614
N° 4	38.288	1.400 (308)	65.395.904
N° 4 bis	1.782	taux divers	1.425.000
N° 5	10.232	5.900 (308)	63.520.256
N° 5 bis	10.175	15.000 ou 16.000 (308)	158.570.200
N° 6	2.700	taux divers	7.258.500
N° 7	20.359	taux divers	10.259.666
			<b>352.678.792</b>
Indemnité de soins : 10.000 fr. $\times 24.577 =$ .....			245.770.000
			598.448.792
			<b>2.769.703.960</b>
Dépense totale pour les invalides.....			<b>3.368.152.752</b>

## VEUVES ET ORPHELINS

CATÉGORIES	Nombre de bénéficiaires	Taux annuel de la pension	Dépenses
<b>Veuves non remariées :</b>			
Taux exception ou taux normal.....	392.524	2.880	1.130.469.120
Taux de reversion .....	24.000	1.920	46.080.000
<b>Veuves remariées :</b>			
Taux exception ou taux normal.....	257.500	800	206.000.000
Taux de reversion .....	17.500	500	8.750.000
	<b>691.524</b>	<b>Total...</b>	<b>1.391.299.120</b>
Supplément pour pensions du grade : $(1.176.549.120 \times 100 : 214.750.000) \times 0,03 =$ .....			21.149.364
240			
Majorations pour enfants : 1.028 fr. $\times 209.109 =$ .....			207.768.052
<b>Total.....</b>			<b>1.620.216.536</b>

## ASCENDANTS

Taux annuel de la pension	Nombre de bénéficiaires	Dépenses
960	200.000	192.000.000
1.920	633.901	1.217.089.920
	<b>833.901</b>	<b>1.409.089.920</b>
Majorations supplémentaires : (art. 31 de la loi du 31 mars 1919), 240 fr. $\times 70.000 =$ .....		16.800.000
<b>Total.....</b>		<b>1.425.889.920</b>

## RÉCAPITULATION

Invalides .....	3.368.152.752
Veuves et orphelins..	1.620.216.536
Ascendants .....	1.425.889.920
<b>Total.....</b>	<b>6.414.259.208</b>

La différence entre cette somme : 6.414.259.208 et celle de 6.421.000.000, soit 6.740.792 francs, provient du fait qu'au 1<sup>er</sup> octobre 1932 la plupart des bénéficiaires des allocations n° 4 bis et 7 créées par la loi de finances du 31 mars 1932 n'avaient pas encore fait valoir leurs droits.

## CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1933

Dans le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1933, déposé par le Gouvernement de M. Herriot, il était prévu :

a) annuité à la caisse des pensions.....	4.300.000.000
b) emprunt .....	2.062.000.000
c) crédits nécessaires au Ministère des Pensions pour payer les pensions « hors guerre » .....	59.000.000
	<b>6.421.000.000</b>

## La Presse Combattante Étrangère

Nous extrayons du numéro de mai *Le Vittoria* (journal de l'Association Nationale des Mutilés et Invalides de Guerre italiens) les passages suivants qui relatent certains moments de la vie des anciens combattants et des aveugles de guerre italiens.

Ceci donne un léger aperçu sur le Groupement de nos camarades italiens et sur les résultats qu'il entretient avec les autres pays.

Nous pensons que ces quelques renseignements peuvent intéresser plusieurs de nos camarades; c'est pourquoi nous en avons traduit les lignes principales.

La veille de Pâques, nous avons eu la visite à la maison mère des Mutilés et Invalides du Docteur Plein, aveugle de guerre et Président de l'Association qui réunit les trois mille aveugles de guerre allemands. Le Docteur Plein a été reçu par M. Delacroix, Président des Aveugles de Guerre Italiens; Baccarini et Presti, qui se sont cordialement entretenus avec lui, lui demandant et lui donnant des renseignements sur leurs organisations respectives.

Le Docteur Plein a dit qu'en retournant en Allemagne il narrera amplement sur le Bulletin de son Association, rédigé en caractères Braille, ses impressions sur sa visite à notre maison mère et quand il sera reçu par Hitler il lui rappellera la promesse faite il y a des années d'accorder aux mutilés une fois qu'il sera arrivé au pouvoir la haute position matérielle et morale dont les mutilés italiens jouissent en vertu du régime fasciste.

Le Docteur Plein passa le dimanche et le lundi de Pâques en compagnie des dirigeants de la maison de travail des aveugles de guerre.

Le 19 avril eut lieu la visite d'une importante délégation de combattants français. MM. Pichot et Randoux ont accompli, au nom de l'Union Fédérale des Anciens Combattants de France, une visite aux organisations de mutilés et combattants italiens et au groupe des Combattants Français résidant en Italie. Ils visitèrent la maison mère des combattants italiens et furent reçus par Delcroix, Baccarini, etc...

Ils eurent avec nos dirigeants un long et cordial entretien, visitant ensuite avec admiration la maison mère, tandis qu'ils s'informaient minutieusement de l'activité fraternelle politique et morale de notre organisation. Les visiteurs français déposèrent ensuite une couronne sur la tombe du soldat inconnu et furent reçus à l'Ambassade de France.

.....  
Quand nous aurons notre maison !...

### “ GUARDATE ”

par Jean NICOLAI

Notre camarade Jean Nicolai vient de publier, sous le titre de *Guardate*, un roman corse à propos duquel nous extrayons, d'une des nombreuses et flatteuses critiques qu'il a suscitées, les lignes suivantes :

« Il est intéressant de lire ce roman d'un écrivain purement corse (officier de la Légion d'honneur et aveugle de guerre), mais ayant longtemps vécu sur le continent.

« Claude Farrère, dans la lettre-préface écrite pour ce livre si attachant, dit : « Il est utile de montrer au public à quel point, sous « des différences toutes superficielles, l'âme corse est demeurée intacte « et immuable. » Plus loin, il ajoute : « Une peinture des mœurs « actuelles de la Corse qui est à la fois la plus vraie et la plus colorée, « depuis la *Colomba* de Mérimée. »

« La Corse du temps de Mérimée s'est modifiée et c'est cet aspect nouveau des êtres, car les choses ont peu changé, que ce livre si humain nous retrace en pages frémissantes de vie, en accents profondément touchants lorsque frappe la mort.

« Jusqu'aux dernières pages d'apaisement on reste sous le charme. On suit avec un intérêt grandissant l'enchaînement logique de l'aventure, depuis le geste insignifiant par lequel la fatalité mène les personnages à l'amour et au meurtre.

« Un style aisé et des descriptions fouillées ajoutent un charme de plus à la lecture de cette œuvre qui marquera dans la littérature corse. »

G.-E. SURY.

.....  
Edition *Le Rouge et le Noir*, 6, rue de Clichy (9<sup>e</sup>). Un volume : 12 francs.

## Légion d'honneur

Au *Journal Officiel* du 19 mai 1933, publiant le décret du 11 mai, sont promus :

*Au grade de Grand-Officier :*

ANTOINE (Louis-Auguste), ancien capitaine au 151<sup>e</sup> d'infanterie.

*Au grade de Commandeur :*

CHAUTARD (Arthur-Jean-Ernest), ancien lieutenant au 3<sup>e</sup> Rég. de tirailleurs sénégalais;

JEZEQUEL (Yves-Marie), ancien lieutenant au 33<sup>e</sup> Rég. d'infanterie coloniale.

*Au grade d'Officier :*

BOISSARD (Pierre), ancien soldat au 417<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

BONAMY (Augustin-Eugène), ancien soldat au 3<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied;

DUPLAN (Jean-Baptiste), ancien soldat au 405<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

ENVIN (Gustave-Lucien-Cornil), ancien soldat au 110<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

HERBET (Hubert-Alexandre-Fernand), ancien soldat au 72<sup>e</sup> Rég. d'infanterie.

LENFANT (Emile-Marcel), ancien soldat au 15<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

LERICHE (Henri), ancien soldat au 165<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

MONTALAN (Auguste-Léon), ancien soldat au 143<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

PISSON (Charles-Gustave-Henri), ancien caporal au 120<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

ROCCHICCIOLI (Jérôme), ancien soldat au 116<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied;

ALAUX (Udaux-Pierre-Jean), ancien soldat au 28<sup>e</sup> Rég. d'artillerie;

ANDRÉ (Auguste), ancien soldat au 6<sup>e</sup> Rég. d'artillerie à pied;

BÉRARD (Charles), ancien soldat au 67<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;  
BERTHET (Marcel-Henry), ancien soldat au 54<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

BREBION (Fernand-Gaston), ancien soldat au 3<sup>e</sup> Rég. d'infanterie coloniale;

CHOUQUET (Eugène-Louis), ancien soldat au 4<sup>e</sup> Rég. de zouaves;

CORNET (Joseph), ancien soldat au 170<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

CROZON (François-Léon), ancien soldat au 48<sup>e</sup> Rég. d'artillerie de campagne;

DEBEAURAIN (Léon-Emile-Lucien), ancien caporal au 1<sup>er</sup> Rég. de zouaves;

DRAPEAU (Henri-Joseph), ancien soldat au 16<sup>e</sup> Rég. de dragons;

FINOT (René-Marie-Gaston), ancien soldat au 12<sup>e</sup> Rég. d'artillerie;

GENIEIS (Camille-Henri), ancien soldat au 264<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

GRAVET (Léon), ancien soldat au 3<sup>e</sup> Rég. d'artillerie coloniale;

GRESSET (Joseph), ancien soldat au 5<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied;

JOUGUELAIRD (Camille), ancien soldat au 364<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

JUNG (Paul-Pierre), ancien soldat au 21<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

LIVET (Auguste-Joseph), ancien caporal au 25<sup>e</sup> Rég. d'infanterie territoriale;

LUC (Julien), ancien soldat au 330<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

MATTEI (Charles), ancien caporal au 14<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied;

MURCIA (José), ancien sergent au 2<sup>e</sup> Rég. de zouaves;

ODOUL (André-Alexandre), ancien soldat au 403<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

SEURY (Henri), ancien soldat au 294<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

STEPHAN (Jean-Pierre-Marie), ancien soldat au 51<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

TAUZIA (Joseph), ancien soldat au 344<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

THIBAUT (Léonce-Albert), ancien caporal au 401<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

TURBAN (Auguste-Georges), ancien caporal au 201<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

VILLETTE (Jules), ancien soldat au 4<sup>e</sup> Rég. de hussards;

BERTONI (Bruno-Marius), ancien soldat au 175<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

BOUIX (Samuel), ancien soldat au 28<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs alpins;

BOULANGER (Louis-Jean-Narcisse), ancien soldat au 110<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

BOYENVAL (Fleury-Edouard-Arthur), ancien soldat au 320<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

CHANUDET (Léon), ancien soldat au 98<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

CHAPLAIN (André), ancien soldat au 172<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

FABRE (Antoine-Augustin), ancien soldat au 22<sup>e</sup> Rég. d'infanterie coloniale;

FALCOU (Germain-Antoine), ancien soldat au 146<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

GAUTIER (René), ancien sergent au 1<sup>er</sup> Bataillon de chasseurs à pied;

LAMAURY (Pierre), ancien soldat au 8<sup>e</sup> Rég. de zouaves;

LEROUX (Emile-Alfred-Léon), ancien soldat au 8<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

MARTIN (Charles-Léo-Valère), ancien soldat au 331<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

MENETREY (Emile-Alphonse), ancien soldat au 3<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied;

MICHOU (Pierre), ancien sergent au 97<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

MORIZET (Charles), ancien soldat au 134<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

PASSEBON (Julien-Célestin), ancien soldat au 290<sup>e</sup> Régiment d'infanterie;

PASSERAT (Joseph-Louis-Albert), ancien soldat au 149<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

PELTIER (Oscar), ancien soldat au 21<sup>e</sup> Rég. de dragons;

REMON (Louis-Charles-Georges), ancien soldat au 3<sup>e</sup> Rég. de zouaves;

REVOL (Claudius-François), ancien soldat au 2<sup>e</sup> Rég. d'infanterie coloniale;

RISPAL (Jean), ancien soldat au 122<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

ROUMEAS (Henri-Jacques), ancien soldat au 52<sup>e</sup> Rég. d'infanterie;

SCOTTO DI RINALDI (Dominique-Michel), ancien soldat au 3<sup>e</sup> Rég. de zouaves;

VANDEVOORDE (Julien-Auguste), ancien caporal au 10<sup>e</sup> Rég. de tirailleurs algériens;

VIDAL (Albert-Louis), ancien soldat au 91<sup>e</sup> Rég. d'infanterie.

Au *Journal Officiel* du 19 mai, publiant le décret du 11 mai 1933, est promu au *grade de Chevalier* (pour prendre rang du 2 janvier 1932) :

TOUPENET (Gaston-Auguste), ancien soldat au 30<sup>e</sup> Régiment d'artillerie.

### Croix de la Légion d'honneur

Nous rappelons à nos camarades que nous pouvons dès à présent leur procurer des Croix d'Officier de la Légion d'Honneur, modèle réglementaire, au prix de 60 francs.

### Dans nos Commissions

#### RÉUNIONS DE LA CAISSE FRATERNELLE

*Samedi 6 Mai 1933 :*

Présents : Céré-Labourdette, Courteix.

Excusés : Bois, Malgat, Roy G.

*Samedi 13 Mai 1933 :*

Présents : Bois, Courteix, Céré, Roy G.

Excusé : Malgat.

*Samedi 20 Mai 1933 :*

Présents : Bois, Courteix, Malgat.

Excusés : Céré-Labourdette, Roy G.

*Samedi 27 Mai 1933 :*

Présents : Courteix, Malgat, Roy G.

Excusés : Bois, Céré-Labourdette.

#### COMMISSION DES MAISONS DE REPOS

*Samedi 13 Mai 1933 :*

Présents : Bois, Courteix, Grillet, Roy G.

COMMISSION DES FINANCES

*Samedi 13 Mai 1933 :*

Présents : Laffargue, Nicolaï, Noireaux, MM. Bloch, L'Evesque, de Traversay.

Excusé : Muller.

COMMISSION « MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE »

*Mercredi 31 Mai 1933 :*

Présents : Bois, Fauvel, Laffargue, Malgat, membres de la Commission ; Amblard, Favret, Leveau, L'Evesque, Noireaux, membres du Bureau.

Excusés : Courteix, Nicolaï, Satgé.

**Pour tenir l'Annuaire à jour**

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Arnould Arsène, Moiry par Margut (Ardennes).  
Cailbault, 37, rue Coulmiers, Bergerac (Dordogne).  
Chesnel, Pouilly Truttemer le Petit (Calvados).  
Envin, Itsas Mendia, Chemin de Salon (Biarritz).  
Evrat, 26, rue des Lilas, Thiais (Seine).  
Gallet, rue de Longuevillette, Candas (Somme).  
Hervoir, 67, boulevard de Reuilly, Paris.  
Jamet, 7, rue Mont-Royal, Montesson (S.-et-O.).  
Le Barzic, rue de Piré, Rennes (I.-et-V.).  
Le Garlandezec, Bourg de Bourbriac (C.-du-N.).  
Martin Gabriel, 44, rue des Tisons, Alençon (Orne).  
Peyrebrune, 87, rue de Paris, Verrières-le-Buisson (S.-et-O.).  
Royneau, Verdonnet par Laignes (Côte-d'Or).  
Jaffré, 42, rue Paradis, Marseille (B.-du-Rhône).  
Dupuis Joseph, rue Clos-des-Parts, Yvetot (Seine-Inférieure).  
Serieys, 27, rue de Sartrouville, Corneilles-en-Parisis (S.-et-O.).  
Rubin Joseph, 4, avenue Jules-Ferry, Rosières (Somme).  
Antoine, 11, avenue Aristide-Briand, Rennes (I.-et-V.).  
Leger Louis, 2, rue de Mongré, Villefranche-sur-Saône (Rhône).  
Raybaud, boulevard Georges-Bizet, Arles (B.-du-Rhône).  
Eugène Paul, chez M. Dayet, 8, Fg Darroux, Autun (S.-et-L.).  
Vasseur, rue Marcel-Sembat, Rennes (I.-et-V.).

Arnaud François, 6, rue du Champ-de-Mars, Saint-Vallier-sur-Rhône (Drôme).

Laurent Théophile, 104, rue de Paris, Poissy (S.-et-O.).

James Joseph, rue Ledru-Rollin, Cadenet (Vaucluse).

Bernard Jean-Adrien, 264, rue Alfred-de-Vigny, Angoulême (Charente).

Vigny, 11, rue Charles-Beck, Paris.

Bobon, 26, rue Maurice-Chevrel, Avranches (Manche).

Malavault, La Maisonnette, Bazoches-du-Morvan (Nièvre).

Bonnetain, 32, quai Armand-Barbès, Neuville-sur-Saône (Rhône).

A AJOUTER :

Lelée Emile, 12, rue Garnier, Angers (M.-et-L.).

Grosdidier Victor, rue du Général-Menvielle, Epinal (Vosges).

Courty Gilbert, rue du 1<sup>er</sup>-Mai, Vendin-le-Viel (P.-de-C.).  
— (Victime civile).

Scaglia Jean, 1, rue de la Barrière, Ajaccio (Corse).

A RAYER :

Montaulieu Pierre, Lacroix, Menuet, Legrand Georges, Denos.

**Nos délégations**

Le dimanche 21 mai 1933, une délégation de l'U. A. G., accompagnée du drapeau de notre Association, a assisté à la cérémonie commémorative pour les Morts de l'Argonne, en l'église Saint-Louis des Invalides.

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance du petit-fils de Mme Chevalier qui, depuis longtemps, s'occupe avec dévouement de notre bibliothèque. Cet événement a retenu Mme Chevalier éloignée de l'U. A. G. pendant quelque temps, mais elle nous fait savoir qu'elle compte revenir parmi nous vers la fin de ce mois, ce qui n'aura occasionné qu'un léger retard dans l'expédition des livres.

Nous adressons à Mme Chevalier et à sa famille nos plus vives félicitations.

# Chronique de l'U. A. G.

## Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai la somme de Fr. : 22.100, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	Fr.	1.500	»
Allocations décès .....		15.700	»
Allocations caisse-maladie .....		4.910	»

Il y a lieu d'ajouter à ces 22.110 francs une somme de 4.800 pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 15 demandes, dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Vilain Justin, d'Aubigny (Cher), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Georges, né le 10 mai 1933.

Notre camarade et Mme Chagniaud, de Chanat (P.-de-D.), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Marguerite, née le 2 mai 1933.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### Mariages

Notre camarade Le Garlantezec, de Tilhot (Vosges), nous fait part de son mariage avec Mme Marie Ohling, le 23 mars 1933.

Notre camarade Guillemain, de Rosjean (S.-et-L.), nous fait part du mariage de sa fille Lucienne avec M. Platrey, le 22 avril 1933.

Notre camarade Le Borgne, de Sast, nous fait part du mariage de sa fille Anna avec M. Pierre Kerdevez, le 16 mai 1933.

Notre camarade Vidry, de Nebian (Hérault), nous fait part du mariage de sa fille Renée avec M. Malaviolle, le 29 juin 1933.

Notre camarade Guerry, de Roussillon (Isère), nous fait part du mariage de son fils Louis avec Mlle Lucie Thomas, célébré le 27 mai.

Notre camarade Lemaître, de La Bonnardière (Loire-Inférieure), nous fait part du mariage de sa fille Marie-Thérèse avec M. Paul Gérard, le 18 mai 1933.

Notre camarade Pannetrat, de Chaumont, nous fait part du mariage de sa fille Cécile avec M. Pierre Liron, célébré le 6 juin.

Notre camarade Draperi Jacques nous fait part du mariage de son fils Eugène avec Mlle Jeanne Martini, célébré à Nice le 23 février 1933.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

## Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Lacroix Louis, de Chartres (E.-et-L.), décédé le 4 mai 1933, à l'âge de 43 ans.

Né à Mamers, notre camarade faisait partie du 23<sup>e</sup> Colonial et fut blessé le 22 mars 1916, à Cappy (Somme).

Réformé à 110 0/0, art. 10 et 12, Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire, notre camarade laisse une veuve.

Notre camarade Menuet Pierre, de Rocabey-Saint-Malo (I.-et-V.), décédé le 4 mai 1933, à Rocabey.

Né le 13 juin 1879 à Combourg (I.-et-V.), soldat au 247<sup>e</sup> d'Infanterie, notre camarade fut blessé à Souain, le 21 décembre 1914.

Réformé à 130 0/0, art. 10 et 12, pour cécité complète et blessures multiples, Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire, notre camarade laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Denos Jean, de Chazy d'Azergues (Rhône), décédé le 20 mai 1933, dans sa 54<sup>e</sup> année.

Né le 2 juillet 1879 à Châtillon d'Azergues (Rhône) soldat au 53<sup>e</sup> Chasseurs à pied, notre camarade fut blessé le 8 juillet 1915, à Metzeral (Alsace). Réformé à 100 0/0, art. 10, pour cécité complète, Officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire, Denos laisse une veuve et deux enfants.

— Du père et de la mère de notre camarade Croisé, de La Chapelle-Saint-Laurent, décédés les 19 février et 21 juin 1932.

— Du frère de notre camarade Livet Auguste, de Soulgel-Bruant, décédé le 9 mai, à l'âge de 63 ans.

— De la belle-fille de notre camarade Colas, de Montfermeil (S.-et-O.), décédée le 8 mai, à l'âge de 16 ans.

— Du fils de notre camarade Cheutin, de L'Epine-aux-Bois (Aisne), décédé le 6 février 1933, à l'âge de 3 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

### Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 Avril 1933

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence d'IZAAC, doyen d'âge.

*Sont présents* : Amblard, Bardoux, Bois, Brusson, Courteix, Favret, Guillam, Izaac, Laffargue, Lauté, Leveau, L'Evesque, Malgat, Muller, Nicolai, Roy G.

M. le baron de Traversay, M. Oscar Bloch.

Les camarades : Chauvel, Hennebicq, Saillot, Thuillier.

*Excusés* : Bertrand, Cabasson, Céré-Labourdette, Conan, Derunder, Fauvel, Grillet, Lagarde, Noireaux, Petitjean, Robert Maurice, Satgé, Scapini.

*Ont donné leurs pouvoirs* :

A Amblard : Céré-Labourdette, Noireaux, Petitjean, Satgé.

A Favret : Cabasson, Grillet.

A Leveau : Bertrand, Robert Maurice.

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder, Fauvel.

A Scapini : Conan.

N'a pas écrit : Bloncourt.

Izaac rappelle la bonne tenue de l'Assemblée Générale et estime que par ses décisions elle a donné des directives au Conseil d'Administration. Il se félicite de la réélection des administrateurs sortants et de la ratification de l'élection de Brusson, signe certain de la confiance des camarades envers le Conseil. Il remercie également notre camarade L'Evesque de son dévouement.

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 25 février et de l'Assemblée Générale du 2 avril 1933 sont adoptés à l'unanimité.

Les situations financières de février et de mars 1933 sont également adoptées à l'unanimité.

Election des membres du Bureau. — Suffrages exprimés : 29.

Ont obtenu : Amblard, 29 voix; Scapini, 28; Leveau, 24; Favret, 19; Noireaux, 13; Lauté, 12; Bois, 4; Roy (G.), 3; Conan, 2; Grillet, 2; Izaac, 2; Nicolai, 2; Courteix, 1; Fauvel, 1; Guillam, 1; Muller, 1.

Sont élus à la majorité absolue : Amblard, Scapini, Leveau, Favret.

Les membres du Bureau sont invités à se réunir pour se répartir les fonctions et constituent le Bureau de la façon suivante :

Président : Scapini.

Vice-Présidents : Favret, Leveau.

Secrétaire Général : Amblard.

Trésorier (désigné par l'Assemblée Générale) : L'Evesque.

Un Vice-Président reste à élire au Conseil suivant.

Izaac demande au Bureau de revoir, dès qu'il le pourra, le règlement intérieur, afin d'y apporter si possible quelques améliorations.

*Renouvellement du Comité d'Action.* — Tous les membres sortants sont réélus et le Bureau du Comité est désigné :

M. le baron de Traversay, Président.

Mme Contamin, Vice-Présidente; Colonel de Traversay, Vice-Président.

M. Oscar Bloch, Secrétaire.

Guillam propose de nommer membre du Comité d'Action : M. de Chaumont-Quitry, dont l'admission est acceptée à l'unanimité.

*Renouvellement des Commissions.* — Les Commissions devant fonctionner pour l'année 1933-34 sont composées comme suit :

*Commission des Finances* : Laffargue, Muller, Nicolai, Noireaux, MM. Bloch, L'Evesque, de Traversay.

*Caisse Fraternelle* : Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Malgat, Roy G.

*Commission des Pensions* : Bardoux, Céré, Grillet, Guillam, Roy G.

*Maisons de Repos* : Bois, Courteix, Grillet, Malgat, Roy G.

*Maison des Aveugles de Guerre* : Bois, Courteix, Fauvel, Laffargue, Malgat, Nicolaï, Satgé.

*Commission de Propagande* : Bertrand, Céré-Labourdette, Guillam, Laffargue, Muller, Nicolaï.

Brusson souhaiterait que les administrateurs de province assistent au moins deux fois par an aux séances du Conseil.

*Allocation à un camarade dont la pension a été rejetée.* — Le Conseil alloue, comme les années précédentes, la somme de 500 fr. à FABRE Lucien, de Donzy (Nièvre), père de deux enfants.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

LELÉE Emile, 12, rue Garnier, Angers (M.-et-L.), 100 0/0, article 10, titre définitif, carte du combattant.

Commandant Ch. MOULET, 46, rue de l'Ancien-Courrier, Narbonne (Aude), 120 0/0, articles 10 et 12, titre provisoire, carte du combattant.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis à l'U. A. G., Lelée en qualité de membre titulaire et Moulet au titre de membre provisoire.

*Demande de subvention pour la Revue Espérantiste.* — Le Conseil considérant qu'aucun aveugle de guerre n'a manifesté le désir d'apprendre l'espéranto, ne donne pas suite à cette demande. Cabasson, Petitjean, Robert M. avaient écrit dans un sens favorable. Derunder n'était pas partisan de la subvention. Bois, Courteix, Derunder, Izaac, Lauté se sont abstenus.

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires de Mme veuve AMIOT, née Marie-Catherine, dite Prudence Fresnau, en son vivant demeurant à Pontailleur-sur-Saône (Côte-d'Or), décédée à l'hôpital d'Auxonne, où elle était en traitement, le 10 janvier 1933, par lesquelles elle lègue aux aveugles de la grande guerre 1914-18, le reliquat disponible de sa succession, accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour l'encaisser au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration de l'U. A. G. donne pleins pou-

voirs à son trésorier, M. L'Evesque, ou à son défaut à M. Oscar Bloch, trésorier adjoint, à l'effet de toucher le remboursement de tous titres amortis, effectuer tous emplois et remplois, soit de fonds ayant nature de capitaux, soit de fonds ayant nature de revenus, donner tous ordres de bourse à cet égard, signer toutes souscriptions.

Le Conseil d'Administration donne ensuite pleins pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, pour signer l'acte sous seing privé autorisant Mme Galais, usufruitière du legs fait par Mme Guesnon à titre universel à l'Union des Aveugles de Guerre, à habiter une maison sise à Bernières-sur-Mer (Calvados), suivant les conditions stipulées dans le testament de la *de cujus*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 15.

### Procès-verbal de la réunion du Comité d'Administration de la Section Départementale des Alpes-Maritimes du 9 Mars 1933

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence d'Hébréard.

*Sont présents* : Chambert, Gaëtti, Hébréard, Craglia, Papa, Palmaro, Vichet.

*Excusés* : Martin, Trésorier; et Ferron, Commissaire aux Comptes.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 mars, qui doit être envoyé au siège central, est adopté à l'unanimité.

On passe à la désignation des membres du Bureau pour 1933-34.

Sont désignés à l'unanimité : Hébréard, Président; Gaëtti, Vice-Président; Chambert, Secrétaire; Martin, Trésorier; Ferron, Commissaire aux Comptes; ces deux derniers, membres voyants, élus par l'Assemblée.

Hébréard, réélu Président, se trouve, conformément au règlement, désigné pour représenter la Section à l'Assemblée Générale qui aura lieu à Paris le 2 avril et aux diverses Commissions qui précéderont l'Assemblée Générale.

Après un échange de vues sur diverses questions concernant la Section, la séance est levée à 17 h. 30.

Le Secrétaire Général :  
CHMBERT Louis.

### Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Truchot, 10 fr. ; Gallo, 5 fr. ; Aldeguer, 20 fr. ; Goulet L., 10 fr. ; Dufflot, 10 fr. ; Campardon, 10 fr.

### Cotisations pour l'année 1933

Le Floch J., Lautwein, Truffert, Vincendo, Vve Pelletier, Gautier P., Lefebvre G., Capet, Dussaud, Cagneul, Loulergue, Gallo, Veyret, Jandot, Durant, Boulanger, Deville, Chartier, Guérin, Arona Marigor, Fleury, Roux L., Gatuing, Vennier, Bitsch, Mitault, Burnier, Delmas G., Munch, Mathey, Doulet L., Nehou, Guillaume, Van Audenaerde, Bertrand F., Amaud F., Devarrieux, Landais, Bargoin, Chaplain, Mège, Dufflot, Betoux, Vray, Couteau, Fournier Ch., Delahaie, Horlon, Houpert M., Julia Perrin, Rousseaux, Vigny, Lorriaux, Delhommais, Pasquet, Delaunay H., Gille R., Gay, Lacour Laurent (rachat), Lefebvre J., Michot, Cadé, Monsch, Courty, de Witte, Meynardie, Monnier F., Madaire, Lierron, Glorian, Lajous, Robquin, Duvallet, Touzet F., Rols, Lamaury, Vernhes J.-B., Prévost L., Toudouri, Desigaud, Guerry, Draperi Jean, Mathieu, Leuzy, Pletinch, Guenier, Corran, Tuloup, Clément R., Vialatte, Gedin, Grosdidier (rachat), Fimbel, David E.

### Avis divers

Les personnes qui désirent faire exécuter des « copies rétribuées » de noir en Braille (abrégé) ou de Braille en noir peuvent s'adresser à Mme Darrieux, 9, rue Thédèle-Ribot, Paris (17°).

*Lampes T.S.F. Philips.* — Notre camarade R. Hennebicq, 4, rue Gaillard, Paris, tél. Pigalle 67-28, nous rappelle qu'il consent une remise de 40 0/0 sur les lampes de T.S.F. Philips.

S'adresser directement à notre camarade Hennebicq.

### MONTRES POUR AVEUGLES : Baisse de prix

#### TARIF ACTUEL

*Qualité A.* — Montre nickel savonnette, ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 90 fr.

*Qualité A.* — La même montre, grandeur 16 lig., : 102 fr.

*Qualité B.* — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spirale Bréguet, 18 lig., cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 fr.

*Qualité B.* — Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent décor riche, rayon Gloire, 18 lig. : 260 fr. Garantie 3 ans, sauf facture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (S.-et-O.). Téléph. : Enghien 371 R. C. Pontoise 15.409.

*A vendre* vélo-car, très bon état, capote, phare, grand coffre, bas prix.

S'adresser directement au camarade Saint-Marty, Sorèze (Tarn).

*A vendre ou à louer*, dans la commune de Plessis-Trévisé (S.-et-O.), à 15 km. de la barrière de Vincennes, maison comprenant 4 pièces, grand jardin fruitier en plein rapport et bien entouré, poulailler et garage.

\* Libre à partir du 15 juillet. (On peut visiter tous les jours.) Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Le Stang, à Langonnet (Morbihan).

Notre camarade Gailly porte à la connaissance des membres de l'U.A.G. qu'il est représentant de la « blanquette de Limoux », vin qui imite le champagne et qui est d'une très vieille réputation. Le prix est de 10, 12 et 15 fr. la bouteille selon la qualité. On livre par 4, 6 et 12 bouteilles.

Pour toute commande, s'adresser directement au camarade Gailly, à Balesta (Ariège).

### Liste des Donateurs

Produit d'une quête faite au mariage de M. Musset avec Mlle Bouvard, à Herserange (M.-et-M.) : 40 fr. 45 ; M. de Chaumont Quitry, Paris : 150 fr. ; Mme Lévy Weis, Paris : 100 fr. ; M. E. Balu, Paris : 100 fr. ; produit d'une quête faite au mariage de Mlle Abrico avec M. Bressan, à Rehan (M.-et-M.) : 36 fr. 95 ; Etablissements Glazmann, Barembach (Bas-Rhin) : 50 fr. ; Lycée Thiers, Marseille : 200 fr. ; Groupement des Intérêts de Défense du Commerce Parisien des Soieries, Velours et Rubans : 200 fr. ; Crédit Foncier de France : 1.000 fr. ; notre camarade Holveck : 37 fr. 60 ; Ecole Sophie Germain, Paris : 200 fr. ; produit d'une quête faite à l'occasion du mariage de M. Antoine Conrardy, à Longwy : 26 fr. 30 ; divers, 1.345 fr. 08.

---

### Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

Notre camarade Munch : 5 fr. ; Département des Hautes-Pyrénées : 90 fr. ; Caisse d'Épargne de Chambéry (Savoie) : 400 fr.

---

### Aux Aveugles de Guerre de Lyon

En vue de la répartition d'un legs de 10.000 francs, les Aveugles de Guerre résidant à Lyon le 28 janvier 1930, sous réserve que cette résidence ait à ce moment-là assez de durée pour pouvoir légalement être assimilée au domicile sont priés d'envoyer leurs nom et adresse, ainsi que leur numéro de carte de combattant, au Président de la Départementale du Rhône, notre camarade Mulsant, 62, montée des Soldats, à Calluire (Rhône). Ils éviteront ainsi les enquêtes administratives pour la répartition de ce legs.

## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.  
Membres : GARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, ROIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOUR-  
DETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAF-  
FARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, PETITJEAN, ROBERT  
(Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;  
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;  
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;  
Mme DU BOS ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Marcel BLOCH ;  
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;  
M. CHEPPER ;  
M. Pierre CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
Mme FRANCIS DE CROISSET ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mlle d'HERBEMONT ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'EVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL.

